

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 31 juillet 2020

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 29 membres.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Christian AMIRATY - François BERNARDINI - Patrick BORÉ - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Martine CESARI - Emmanuelle CHARAFE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Olivier FREGEAC - Daniel GAGNON - David GALTIER - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Frédéric GUINIERI - Nicolas ISNARD - Sophie JOISSAINS - Maryse JOISSAINS MASINI - Didier KHELFA - Richard MALLIÉ - Véronique MIQUELLY - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Didier PARAKIAN - Serge PEROTTINO - Didier REAULT - Michel ROUX - Martine VASSAL - Amapola VENTRON.

Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ représenté par François BERNARDINI - Gérard GAZAY représenté par Roland GIBERTI - Danielle MILON représentée par Roland MOUREN - Georges ROSSO représenté par Martine VASSAL.

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Bernard DEFLESSELLES - Jean-Pascal GOURNES - Eric LE DISSÈS - Henri PONS.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

ECOR 011-8131/20/BM

■ Attribution d'une subvention à la Chambre de Commerce et d'Industrie Aix-Marseille-Provence pour l'organisation du Pays Salonais Business Place - Approbation d'une convention MET 20/15051/BM

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

La Métropole Aix-Marseille-Provence et la CCI Aix Marseille Provence ont souhaité unir leurs efforts pour accélérer le développement économique du territoire métropolitain. Pour cela, ont été fixées dans une convention cadre, le « Metropolitan Business Act » les priorités communes ainsi que les domaines nécessitant une convergence des actions et des moyens.

Dans le même objectif d'accélération et de soutien au développement économique, les partenariats locaux, comme celui regroupant la Métropole Aix-Marseille-Provence, la CCI Aix-Marseille-Provence et la Fédération des entrepreneurs du Pays Salonais, autour du « Pays Salonais Business Place », sont maintenus en 2020.

En effet, cette manifestation initialement dénommée « RDV des entrepreneurs du Pays Salonais » qui conserve pour cœur de cible les TPE/PME, a démontré depuis sa mise en place en 2012 entre l'ex Communauté d'Agglomération Salon – Etang de Berre – Durance dite « Agglopolo Provence » et la CCI Aix Marseille Provence, son intérêt et ses retombées pour le développement économique du territoire.

Le mercredi 4 mars 2020 à Salon de Provence, l'ensemble des entreprises implantées sur le Territoire de la Métropole Aix-Marseille-Provence, ont été invitées à participer à cette manifestation destinée à :
- faciliter les courants d'affaire de proximité en mettant en relation acheteurs et vendeurs du territoire

Signé le 31 Juillet 2020
Reçu au Contrôle de légalité le 06 août 2020

- initier de nouveaux contacts interentreprises et favoriser les opportunités de business
- permettre aux TPE/PME d'élargir leur réseau professionnel.

Environ 50 de ces entreprises ont tenu sur un stand, moyennant une participation, afin de faire connaître leurs produits, prestations et savoir-faire.

Dans le cadre de ce partenariat, chacune des parties a mis en œuvre, via la convention, des moyens de communication, administratifs, techniques et financiers.

A ce titre, par dérogation au Règlement Budgétaire et Financier de la Métropole approuvé par délibération du Conseil de la Métropole n° HN 021-049/16/CM du 7 avril 2016, la Métropole Aix-Marseille-Provence versera a posteriori une participation financière de 6 000 € (six mille euros) à la Chambre de Commerce et d'Industrie Aix Marseille Provence, afin de cofinancer les coûts de réalisation de l'évènement.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération HN 001-8073/20/CM du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La lettre de saisine de la Métropole ;
- L'avis du Conseil de Territoire du Pays Salonais du 27 juillet 2020.

Oùï le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Délibère

Article 1 :

Est attribuée une subvention de 6 000 euros au profit de la CCI Aix-Marseille-Provence ainsi que des moyens en communication, administratifs, techniques et financiers tels que présentés.

Article 2 :

Est approuvée la convention de partenariat ci-annexée à conclure entre la Métropole Aix-Marseille-Provence et la CCI Aix Marseille Provence et la Fédération des Entrepreneurs du Pays Salonais.

Article 3 :

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence ou son représentant, est autorisé à signer cette convention et tous documents y afférents.

Signé le 31 Juillet 2020
Reçu au Contrôle de légalité le 06 août 2020

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal 2020 - Chapitre 65 - Compte 657382 - de la Métropole Aix-Marseille-Provence qui présente les disponibilités nécessaires.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
La Présidente de la Métropole
Aix-Marseille-Provence

Martine VASSAL